

RÈGLEMENT DU 4^e Tournoi par équipes des potes à Farid

Article 1 : Dates

Le Pays d'Auge Badminton organise un tournoi de badminton **les 5 et 6 décembre 2026**, autorisé sous le numéro selon les règles de la FFBaD et du règlement ci-après.

Article 2 : Conditions de participation

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour de la compétition.

Article 3 : Juge-arbitrage

La Juge-arbitre, désignée par le comité d'organisation, est M. Fabrice Bulteau. Le GEO sera M. Gildas Le secq.

Article 4 : Organisation

Le tournoi est ouvert à tous les vétérans, seniors, juniors, cadets et minimes dont le classement va de **N2 à NC**.

Les équipes devront être composées d'au minimum 4 joueurs, 2 hommes et 2 femmes.

Chaque rencontre se déroulera en 4 matchs : 1 double hommes, 1 double dames et 2 doubles mixtes.

Les matchs seront joués en deux sets gagnants de 15 points.

5 séries seront composées au CPPH. Les cotes des meilleurs joueurs de l'équipe en double et en mixte permettront de définir les séries.

Le samedi se dérouleront les 3 premières rencontres (1 poule de 6 dans chaque série) et le dimanche les deux dernières. Chaque équipe fera donc 5 rencontres.

Si le nombre d'équipe maximal (30) n'est pas atteint, des séries de 5 équipes pourront être organisées.

Le résultat de chaque rencontre permettra d'établir un classement avec le barème suivant :

Victoire : 3 points – Egalité : 2 points – Défaite : 1 point.

En cas d'égalité au classement général :

Si 2 équipes sont à égalité, c'est la victoire particulière qui définit l'équipe qui prend la tête du classement. Si la rencontre entre les deux équipes s'est soldée par un match nul, on prend en compte le set-average puis le point-average pour les départager.

Si plus de 2 équipes sont à égalité, les équipes seront départagées au match-average, set-average ou point-average si nécessaire. Dès que 2 équipes sont ramenées à égalité, les règles ci-dessus s'appliquent.

Article 5 : Inscriptions

Le nombre d'équipe est limité à 30, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des équipes complètes dont le paiement des droits d'inscription est déjà effectué. Elles ouvrent le 3 octobre à 12h et devront parvenir avant le mardi 24 novembre 2026 à 19h sur Badnet ou Ebad.

Article 6 : Montant des inscriptions

Le montant des inscriptions est de 80 € par équipe.

Une inscription arrivant sans règlement ne sera pas prise en compte.

Article 7 : Désistement

Une équipe ne peut se désister qu'en cas de force majeure. Il est possible de remplacer un joueur absent par un autre dans la mesure où cela n'altère pas la composition des séries.

Article 8 : Tirage au sort

Le classement pris en compte sera celui du jeudi 26 novembre. Le tirage au sort des poules sera effectué le vendredi 27 novembre 2026.

Article 9 : Pointage

Les équipes devront se faire pointer à l'accueil dès leur arrivée, au moins 30 minutes avant le début de leur premier match.

Article 10 : Horaires

Les horaires approximatifs du tournoi seront :

- le samedi 5 décembre de 9h (début des matchs) à 20H00 : 3 rencontres.
- le dimanche 6 décembre de 9h (début des matchs) à 18H00 : 2 rencontres.

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, ce dernier ainsi que les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Volants

Le volant officiel sera le Yonex AS30. Ils sont en vente sur le lieu de la compétition et seront utilisés en cas de litige entre joueurs.

Les volants sont à la charge équitable des joueurs.

Article 12 : Tenue

Une tenue de badminton conforme à la circulaire « Tenues vestimentaires et publicité » de la FFBaD est demandée sur le terrain. Les T-shirts de badminton personnalisés seront également autorisés.

Article 13 : Temps de repos et appel

Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (temps de test des volants et d'échauffement compris). Passé le délai d'appel, tout joueur, joueuse, ou toute paire de double non présent sur le terrain sera disqualifié par le juge-arbitre et le match sera perdu pour l'équipe.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Les scores seront à enregistrer sur une tablette à disposition à l'issue du match.

Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les coachs, les officiels techniques et les personnes du comité organisateur.

Article 14 : Arbitrage

Les matchs sont en auto-arbitrage. Toutefois, si un joueur désire un arbitre, il devra se manifester auprès du juge-arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 15 : Produits dopants

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

Article 16 : Obstacles

Concernant les différents obstacles au-dessus des terrains, le volant sera faute s'il touche les infrastructures .

Article 17 : Responsabilité

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, détériorations ou autres incidents.

Article 18 : Acceptation

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.